

Province de Québec

#### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au centre communautaire de Saint-Herménégilde, le 6 juin 2022, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir M. Michel Fontaine

Mme Marie-Soleil Poulin Mme Suzanne Lefrançois, Absente

M. Jean-Claude Daoust M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

#### **2022-06-06-01 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

#### 2022-06-06-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

#### 2022-06-06-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Modification de l'ordre du jour
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions
- 5. Suivi des demandes
- 6. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022
- 7. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements
- 8. Rapport du maire
- 9. Rapport de la directrice générale
  - Dépôt Liste des permis mai 2022
  - Dépôt du Rapport de correspondance
  - Dépôt des états financiers mensuels
  - Dépôt du rapport d'avril 2022 eau potable/eaux usées
- 10. Résolution
  - Avis de motion Projet de règlement 320 concernant la circulation
  - Demande de dérogation 2022-03
  - Appui à la demande de l'évènement Vélo Québec
  - Achat d'enseignes
  - Participation au Tournoi de gold de la MRC de Coaticook
  - Lancement de l'appel d'offres AO-2022-06
- 11. Régie Incendie
- 12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
- 13. Forêt Hereford
- 14. Loisirs et ACTI-Sports
- 15. Famille
- 16. Culture
- 17. Divers
- 18. Période de questions
- 19. Autres sujets
- 20. Levée de l'assemblée

Adoptée.

MS
no de résolution ou annotation

#### **2022-06-06-04 PERIODE DE QUESTIONS**

- Un citoyen demande des questions relatives aux règlements d'urbanisme.
- Une citoyenne demande si l'installation de bouées sera faite prochainement au Lac Wallace et que la clôture soit replacée. Aussi serait-il possible que la municipalité nettoie le sentier Ouellette.
- Un citoyen demande si ses camions peuvent passer sur l'ancienne route 50, ce chemin est interdit aux camions.
- Un citoyen demande si la municipalité va annoncer un projet concernant l'église.
- Une citoyenne informe qu'un employé de voirie se stationne devant son terrain en dehors de ses heures de travail et qu'elle considère que c'est du harcèlement et elle veut avoir la possibilité de laisser son conteneur sur le terrain contrairement au règlement.
- Un citoyen fait part de sa situation concernant la construction d'un garage sans permis étant actuellement en constat d'infraction et demande au conseil d'intervenir.

#### **2022-06-06-05** SUIVI DES DEMANDES

Les demandes présentées en mai ont été répondues.

#### 2022-06-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 2 mai 2022 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

### 2022-06-06-07 DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (282 632.40\$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en mai 2022 et les états financiers mensuels de mai 2022. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

### 2022-06-06-08 **RAPPORT DU MAIRE**

Les états financiers 2021 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton font état de revenus de fonctionnement de 1 738 899 \$, de revenus d'investissement de 48 000 \$ et de dépenses de fonctionnement de 1 748 439 \$ représentant un excédent de l'exercice de 38 460 \$ avant les éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissement, financement, activités d'investissement et affectations) de 54 204 \$ permettant un surplus de fonctionnements à des fins fiscales de 92 664 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Le rapport du vérificateur nous indique que ces états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et des partenaires auxquelles elle participe

M		
S		
no	de résolution	

au 31 décembre 2021, le tout conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, le maire a assisté à plusieurs comités de la MRC et fait un rapport succinct des différentes réunions.

#### 2022-06-06-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose la liste des permis émis en mai 2022, le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de mai 2022 et le rapport du mois d'avril 2022 concernant l'eau potable et le traitement des eaux.

## 2022-06-06-10 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 320 CONCERNANT LA CIRCULATION ET MODIFIANT LE REGLEMENT 305

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le *Règlement relatif à la circulation* no 305 le 5 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité depuis l'adoption du règlement afin de réduire la vitesse de circulation dans certaines zones de villégiature intensives et dans le périmètre urbain ne permettent pas la sécurité adéquate des citoyens et des piétons;

ATTENDU QU'il n'y a pas de zone scolaire, mais qu'il y a un parc qui n'est pas mentionné au règlement;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements concernant la circulation sur les voies de circulation et qu'il y a lieu de modifier le règlement de la municipalité en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Mario St-Pierre donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le remplacement de l'article 21 du règlement 305;

Le règlement est déposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Adoptée.

#### **2022-06-06-11 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 2022-03**

**ATTENDU QU**'une demande de dérogation mineure 2022-03 a été déposée pour la propriété située au 1378, route 141, concernant une nouvelle construction non conforme aux marges de recul avant spécifiées au règlement de zonage 237-14, article 34.5 et suivants et une demande de démolir le bâtiment existant après la construction contrairement à l'article 4.5 du règlement 237-14, article 4.5;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage prévoit à la grille des spécifications une marge de recul avant de 22.83 m puisque le lot est en bordure d'une route numérotée;

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées doit être à 5 mètres d'un bâtiment;

ATTENDU QU'en 2021, le lot 5 792 485 avait fait l'objet d'une demande de dérogation portant le numéro 2021-06 afin que le bâtiment soit relocalisé dans la marge de recul avant et que le conseil avait approuvé que le bâtiment existant soit déplacé, tel qu'il appert de la résolution 2021-06-07-14;

<u>M</u>	
S	
no de résolution	
ou annotation	

ATTENDU QU'une nouvelle demande de dérogation a été présentée par les nouveaux propriétaires le 13 avril 2022 afin de construire une nouvelle résidence sur le lot 5 792 485 dans la marge de recul avant soi à 3.40 mètres de la route numérotée 141 au lieu de 22.83 mètres et que le bâtiment existant soit démoli seulement après la fin de la construction de la nouvelle résidence et que la remise existante soit déplacée à environ 19 mètres de la route 141;

**ATTENDU QUE** pour supporter cette demande, un certificat d'implantation préparé par l'arpenteur Alexandre Routhier, daté du 11 avril 2022, portant le numéro 114 de ses minutes a été déposé au dossier;

ATTENDU QUE pour respecter la marge de recul les propriétaires devraient construire là où se trouve actuellement l'installation septique et que ce faisant, cela leur serait financièrement grandement préjudiciable;

**ATTENDU QUE** la construction du nouveau bâtiment permet de libérer la zone de protection de la bande riveraine;

**ATTENDU QUE** sur un lot il ne peut y avoir qu'un seul bâtiment principal en vertu de l'article 4.5 du règlement de zonage 237-14;

ATTENDU QUE l'emplacement projeté du nouveau bâtiment ne nuira pas aux propriétés adjacentes;

**ATTENDU QU**'en vertu du règlement 248, article 3.5 une autorisation du MTQ doit être donnée pour toute nouvelle construction en bordure d'une route numérotée, et que telle autorisation est déposée au dossier des requérants;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande d'accepter partiellement la demande de dérogation en acceptant la dérogation quant à la marge de recul avant afin de construire un nouveau bâtiment principal tel que présenté au certificat d'implantation daté du 11 avril 2022 à condition que le MTQ donne son autorisation avant que le permis de construction ne puisse être émis et que le comité recommande de refuser la demande de maintenir le bâtiment existant pendant la construction du nouveau bâtiment et finalement recommande que la remise actuelle puisse être déplacée.

Le comité recommande aussi que la remise actuelle puisse être relocalisée à environ 19 mètres de la route 141;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, APPUYÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité soit d'accepter partiellement la demande de dérogation 2022-03 concernant le lot 5 792 485 soit :

- D'accepter la demande de déroger quant à la marge de recul avant afin de construire un nouveau bâtiment principal tel que présenté au certificat d'implantation daté du 11 avril 2022 préparé par l'arpenteur Alexandre Routhier, portant le numéro 114 de ses minutes a été déposé au dossier;
- D'accepter le déplacement de la remise existante à l'intérieur de la marge de recul soit à environ 19 mètres de la route 141:
- De refuser que le chalet existant ne soit démoli qu'après la construction de la nouvelle résidence, étant entendu qu'il devra être démoli préalablement à la construction.

Adoptée.

### 2022-06-06-12 APPUI A LA DEMANDE DE L'EVENEMENT VELO QUEBEC

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'appui pour l'évènement Vélo Québec qui se tiendra le 10 septembre 2022;

M
S
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, APPUYÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser comme demandé, le passage sur les routes municipales gravelées des cyclistes prenant part à l'évènement organisé par Vélo Québec, étant entendu que l'organisation est la seule responsable de cet évènement et qu'elle devra fournir une preuve d'assurance.

Adoptée.

#### **2022-06-06-13** ACHAT D'ENSEIGNES

**ATTENDU QUE** la municipalité désire installer sur son territoire de nouvelles enseignes et qu'elle a reçu à cet effet trois propositions pour le design et la fabrication;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de SB Infographie, et de procéder à l'achat de diverses enseignes et d'autoriser la directrice générale à les commander selon les quantités requises.

Adoptée.

### 2022-06-06-14 PARTICIPATION ÉVENEMENT GOLF MRC 2022

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook tient un évènement pour les municipalités le 7 juillet prochain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, et résolu à l'unanimité de payer à la MRC la somme de 640,00 \$ afin que 4 représentants de la municipalité soient présents à l'évènement.

Adoptée.

#### **2022-06-06-15 APPEL D'OFFRES RECHARGEMENT 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité entend refaire certains chemins comme indiqué dans son programme triennal pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, et résolu à l'unanimité de publier un appel d'offres pour le rechargement de certains chemins pour 2022 et d'autoriser la directrice générale de publier ledit appel d'offres sur le SEAO et l'avis dans le journal le Progrès de Coaticook.

Adoptée.

#### **2022-06-06-16 REGIE INCENDIE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine indique que la prochaine rencontre aura lieu fin juin.

### 2022-06-06-17 RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que la Régie aura sa rencontre le 8 juin 2022.

#### **2022-06-06-19 FORET HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux rapporte les activités suivantes :

• La fabrication de la tour observation au sommet est débutée ;

M
S
no de résolution
ou annotation

- Cette année le club de chasse et pêche Hereford, nous annonce que la chasse au veau sera interdite ;
- Le renouvellement du contrat de la directrice générale ;
- L'AGA aura lieu 9 juillet. Loisirs et ACTI-sports

Monsieur le maire Steve Lanciaux nous indique que la rencontre d'Acti-Sports aura lieu demain.

#### **2022-06-06-20 LOISIRS ET ACTI-SPORT**

Le grand Rendez-vous Loisirs de la MRC s'est tenu récemment au Centre communautaire de Saint-Herménégilde. Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin a assisté à la réunion aussi du CLSE et des demandes de subventions sont à prévoir en juin et l'AGA de l'association des loisirs est prévu le 15 juin.

#### 2022-06-06-21 FAMILLE

Pas de nouvelle.

#### 2022-06-06-22 **CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique qu'une réunion aura lieu le 16 juin prochain.

#### 2022-06-06-23 **DIVERS**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir demande de planifier des réparations au terrain de balle. Discussion sur la possibilité d'installer un écran.

### **2022-06-06-24 PERIODE DE QUESTIONS**

- Un citoyen demande si l'assemblée peut commencer par une prière. Le conseil répond à cette demande.
- Un citoyen demande si un permis peut être renouvelé, la directrice générale répond au citoyen.
- Une citoyenne demande si la dérogation a été acceptée. Relecture de la résolution 2022-06-06-11 et explications.

#### **2022-06-06-25 AUTRES SUJETS**

Il y aura réunion de travail le 28 juin et la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 4 juillet 2022 à 19h00.

### **2022-06-06-26 LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 20h35.

M S no de résolution ou annotation	
Greffière-trésorière	
Maire	
	signature du présent procès-verbal équivaut à la signature l'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.